



Secrétariat

IC/Genève/2007/11
5 mars 2007

CIRCULAIRE N° 11

Objet : Composition de la Commission centrale de contrôle à Genève

1. Conformément à la disposition 104.14 du Règlement du personnel révisé et à la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2002/6 datée du 23 avril 2002, une Commission centrale de contrôle a été créée à Genève. Cette Commission est composée de fonctionnaires choisis par l'organe représentant le personnel et de fonctionnaires choisis par le Secrétaire général. Les membres de la Commission ont été nommés pour deux ans, du 15 mars 2007 au 16 mars 2009.
2. Dans le choix des membres et membres suppléants de la Commission centrale de contrôle, il a été tenu compte de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée sur le plan géographique, ainsi qu'entre départements et entre hommes et femmes. La liste des membres et suppléants est la suivante :

Membres

M. Javier CAMPOS*	Division des Services de conférence, ONUG
Mme Elisabeth JAMES*	Secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
M. Christophe LEMONNIER	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Mme Norma Alicia ROULIN-HERNANDEZ*	Conférence du désarmement
M. Sergey SHAPOSHNIKOV	Bureau du Directeur général, ONUG
M. Krishnan VENKATESWAR	Division de l'administration, ONUG

Suppléants

M. Alexandre DABBOU	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
M. Madjid GHAZRAOUI*	Division des Services de conférence, ONUG
Mme Sally GRIFFITHS	Bureau de la coordination des affaires humanitaires

* Membres choisis par le Conseil du personnel.

Mme Dominique RAMES*	Secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
Mme Brinda WACHS	Secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
M. Jin XU*	Division des Services de conférence, ONUG

3. La Commission centrale de contrôle comptera un membre supplémentaire que les membres choisis par le Secrétaire général et les membres choisis par le personnel désigneront ensemble et qui assurera la présidence. Le nom du président sera annoncé lorsque l'intéressé aura été désigné.
4. Le Chef du Service de la gestion des ressources humaines ou son représentant, est membre *ès qualités*, sans droit de vote, de la Commission.
5. M. Serguei Raskalei est Secrétaire de la Commission centrale de contrôle.

Le Directeur général
(Signé) Sergei **Ordzhonikidze**